

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 11 janvier 2024 à 15 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Claudie Lacelle.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-01-020

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Claudie Lacelle

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-01-021

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Claudie Lacelle

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

24-01-022

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 8 janvier 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 8 janvier 2024.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Claudie Lacelle

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

24-01-023

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur et qu'elle reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs à déposer au nom de la ville de Mont-Laurier, une demande d'aide financière dans le cadre du programme TAPU;

De certifier que le maire, le maire suppléant, la greffière et l'assistante-greffière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Claudie Lacelle

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-01-024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins,
Claudie Lacelle

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Claudie Lacelle, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire